

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs :
ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Secrétaire de séance : CROM Florence

Délibération N° DE 03-2022

Objet : Décision de procéder à la révision libre de l'attribution de compensation Voirie

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Lors du transfert de la compétence voirie en 2003, il a été décidé de financer les travaux de voirie par la création d'enveloppes communales renouvelées annuellement.

Ce fonctionnement sous la forme d'enveloppes communales annuelles a désormais montré ses limites et se révèle peu efficient et peu adapté aux besoins.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 1^{er} décembre 2021, a ainsi proposé de réviser l'évaluation financière de la compétence voirie et de revoir les modalités de la participation communale. Dans ce cadre, la CLECT procéderait à une analyse du fonctionnement existant, des moyens actuels et serait chargée d'élaborer de nouvelles propositions d'évaluation de la compétence voirie.

Le rapport de la CLECT sera par la suite soumis au vote de la majorité des deux tiers du conseil communautaire et devra être assortie de l'accord des conseils municipaux des communes intéressées.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de décider la révision libre de l'attribution de compensation voirie.

Vu l'avis de la commission finances du 13 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,

Il est proposé :

- **D'approuver la révision libre de l'attribution de compensation voirie durant l'année 2022.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (pour : 25, contre :0, abstention :1) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

